

VENTE ET GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER RURAL

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et accomplir les formalités préalables spécifiques à la vente d'un bien agricole
- Conseiller son client dans la gestion quotidienne de son patrimoine

CONTENU

I- Vente de l'immeuble rural

- Le zonage du bien et ses conséquences : le bien rural et le bien mixte
- La problématique de l'immeuble loué (bail rural, bail emphytéotique, bail d'habitation)
- Les différents droits de préemption et la stratégie à adopter notamment face à la SAFER
- La présence de parcelles de bois et forêt sur le bien

II- Gestion quotidienne du patrimoine rural

- Les outils sociétaires offerts au propriétaire foncier et notamment le GFA
- Le choix du bail avec l'exploitant non-proprétaire

III- Cumul possible de l'exploitation rurale et de celle des énergies renouvelables : le montage des fermes solaires

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

Jean-Christophe MENNECIER,

Notaire à Gouzeaucourt (59)

8h45 - 12h15 | 13h30 - 17h

Club Med d'Opio

Public concerné

Notaires et collaborateurs
Des connaissances générales en droit rural et en droit immobilier sont conseillées

Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour

Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

Moyens techniques

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique

Méthodes pédagogiques

Cours magistral et interactif (questions/réponses), alternance entre éléments théoriques, techniques et de cas pratiques selon la répartition suivante :
70% théorie / 30% pratique

Méthode d'évaluation

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM

Modalités et délais d'accès

Inscription sur : formation.adnov.fr

à l'aide de vos codes ID.NOT

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : formation@csn.notaires.fr ou par téléphone au 01.44.90.30.54 / 01.44.90.30.83 / 01.44.90.30.01